

Le monoxyde de carbone, un gaz invisible, inodore, toxique et mortel



Il provoque des maux de tête, des nausées, des vertiges, des pertes de connaissances, le coma ou le décès.

Pour éviter les intoxications :

- Faites entretenir vos appareils de chauffage par un professionnel
- Faites ramoner vos conduits et cheminées tous les ans
- Ne bouchez pas les aérations de votre logement

Pour plus d'informations :

renseignez-vous et procurez-vous ce dépliant sur www.inpes.sante.fr et sur www.logement.gouv.fr



Un réflexe en plus,
un risque en moins.

